

- 
- Extrait du discours lors des vœux du maire de janvier 2018
- 
- « En matière d'aménagement local, la **révision du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) se déroulera sur 2018 et 2019. PLU en vigueur depuis 2005 : il s'agira de valoriser notre territoire, préserver notre identité et prendre en compte de nouveaux projets. Je vous invite à lire les motivations qui ont conduit à cette révision dans les pages de notre BM ou sur notre site internet. Je compte sur la population chaussanaise pour prendre part aux enquêtes et aux réunions publiques : c'est l'aménagement du territoire communal pour les 15 prochaines années que nous lançons. Ce projet devra être terminé avant 2020, la fin du mandat. La première phase de l'étude consiste à réaliser diagnostics et enjeux sur les 5 premiers mois: visite terrain, rencontre agriculteurs...Une 1ere réunion publique sera organisée en avril-mai 2018 ».

### Extrait de janvier 2019

1- **« Les bilans de l'année écoulée »** : je ne vous citerai pas les réalisations de 2018, vous pourrez les consulter dans notre Bulletin Municipal (BM), qui paraît 2 fois par an, mais j'en reprendrai deux qui se poursuivront en 2019 :

➤ Depuis plus d'un an la commission municipale élargie aux agriculteurs travaille à la **révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**. Dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), nous en sommes à la fin de la 2<sup>ème</sup> phase intermédiaire (avant le zonage détaillé). Nous avons structuré le PADD autour d'un objectif général ainsi défini :

**« Un village densifié au cœur d'un territoire agricole dynamique »** duquel découlent 4 grandes thématiques :

- préserver la dynamique agricole et les espaces naturels,
- créer les conditions d'un cadre de vie attractif,
- forger des conditions d'accueil diversifiées pour tous les habitants actuels ou futurs en préservant « l'esprit village » de Chaussan,
- réduire la dépense énergétique du sur le territoire.

Nous prenons en compte le volet agricole et paysager, suite à de nombreux échanges avec un groupe d'agriculteurs. Il en est de même pour le volet habitat et l'obligation de respecter l'évolution de la population suite au réajustement de la législation (contrôle très strict de l'Etat pour l'adéquation entre la surface prévue pour toutes zones constructibles et le nombre d'habitants visés en 2030)

**Nous vous invitons à une réunion publique le jeudi 10 Janvier à 20h** (salle des fêtes de Chaussan) pour en discuter.

C'est un bel exemple de co-construction/co-conception de l'avenir et de l'aménagement de notre belle commune sur les coteaux du Lyonnais. »